



CONFERENCE samedi 15 janvier 2011

Chasse et parc national en débat

Administrateur à la société de vénerie mais également à l'association nationale des chasseurs de grand gibier, Guy Bonnet est invité jeudi à Arc-en-Barrois par l'association départementale des chasseurs de grand gibier à venir parler chasse et parc national. Un sujet qui fait débat actuellement dans le monde cynégétique.

Le Journal de la Haute-Marne : Faut-il avoir des craintes pour la pratique de la chasse lorsque le parc national Entre Champagne et Bourgogne sera opérationnel?



Guy Bonnet : Au sens d'une suppression de la chasse, nous n'avons pas de crainte à avoir. D'une part parce que la notion de parc national a totalement évolué depuis la loi de 2006. D'autre part, parce que ce parc n'est pas dans les mêmes conditions qu'un parc national de montagne où le milieu suffit pratiquement à réguler les populations. On ne peut pas parler de chasse loisir dans ce type de parc mais de chasse administrative de régulation ou sanitaire. Le seul parc où l'on pratique la chasse loisir est celui des Cévennes. Lors de la création de ce parc, les Cévenols ont fait clairement entendre que la chasse était un élément important dans l'économie. Et s'il n'y avait plus de chasse, il n'y aurait pas de parc. La chasse a donc été acceptée dans des conditions tout à fait intéressantes et intelligentes qui ont donné des résultats excellents. Qu'il y ait une réglementation particulière pour la chasse dans un parc national me semble évident.

JHM : La chasse à courre pratiquée dans le Châtillonnais semble montrée du doigt notamment à cause des véhicules tout-terrain qui suivent cette chasse. Doit-elle changer ses pratiques?

G.B. : C'est tout l'intérêt de mettre en place une chasse exemplaire qui pourrait servir de modèle ailleurs avec des suivis scientifiques sans pour autant supprimer l'aspect chasse-passion-loisir. Il faut arriver à mettre en place une chasse socialement légitime et en finir avec les bêtises comme la surpopulation, les problèmes de dégât sans cesse invoqués. Il y aura place pour un laboratoire qui pourra s'avérer extrêmement intéressant.

JHM : Mais dans le cas spécifique de la vénerie, ne faut-il pas revoir avant tout l'accompagnement qui gravite autour de la pratique même de cette chasse?

G.B. : Oui, ça c'est sûr. Mais je pense qu'il est souhaitable que la vénerie demeure. C'est aussi l'occasion de montrer que c'est une chasse patrimoniale respectable. Mais le problème également de la chasse à courre est la réserve intégrale et ses 3 000 hectares d'un seul tenant. Théoriquement, il sera difficile de pénétrer dans une réserve comme celle-ci avec 40 chiens car cela va vite devenir impraticable. Je connais quelques réserves biologiques intégrales comme à Fontainebleau et on n'y entre pas.

Jhm